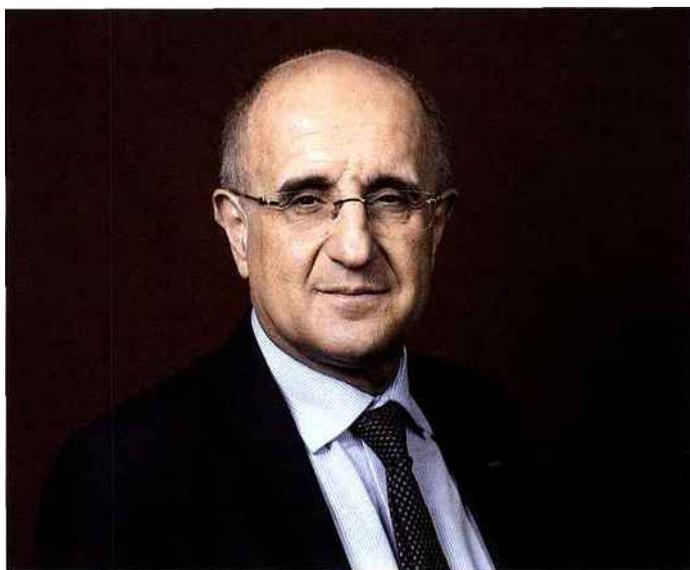




## ACTUALITÉ ENTRETIEN

Point sur la profession de conseiller en gestion de patrimoine avec **Raymond Leban**, président de l'Association française des conseils en gestion de patrimoine certifiés (CGPC).

# “ Les conseils en gestion de patrimoine devraient sortir d'une longue période d'immobilisme ”



Raymond Leban est président de CGPC depuis le 8 avril 2015

**Droit & patrimoine** : Quelle est l'actualité de CGPC ?

**Raymond Leban** : Nous sortons d'une convention annuelle consacrée à « la transformation numérique dans les services financiers ». Les débats ont montré combien le métier de conseil patrimonial pouvait être bouleversé à terme par la montée en puissance des technologies de collecte et de traitement automatisé des informations. Ils suggèrent que les conseils en gestion de patrimoine certifiés sont les mieux placés pour « profiter » de cette évolution, s'ils acceptent de s'outiller. La nouvelle équipe aux commandes de CGPC se doit bien entendu d'accompagner leurs efforts dans ce sens. Elle va s'efforcer plus généralement d'accroître les liens avec nos adhérents, de renforcer notre présence auprès des CGPI, de nouer des liens plus prégnants avec le milieu bancaire et bien sûr d'accroître la notoriété du label CFP®/CGPC auprès du grand public. Dans cette perspective, nous étions vendredi 16 octobre aux rencontres patrimoniales « Le Particulier », en lien direct avec les épargnants car, il ne faut pas l'oublier, CGPC a

pour objectif premier de contribuer au renforcement de la sécurité du consommateur-épargnant. Nous travaillons également à la modernisation des épreuves de la certification CGPC ainsi que sur les méthodes d'évaluation des compétences. L'examen de septembre 2016 comportera une nouvelle UV consacrée à la réglementation et à la déontologie, éléments clé du métier. Il nous faut sans cesse améliorer nos process d'évaluation afin de vérifier que les candidats sont en capacité de récolter des informations pertinentes et de proposer des solutions pérennes. La modernisation des épreuves porte également sur la forme : modularisation des unités de valeurs et épreuves « distancielles »... Un beau programme pour CGPC.

**D&P** : Quels changements observez-vous dans la profession ?

> Les conseils en gestion de patrimoine devraient sortir d'une longue période d'immobilisme due à une défiance du grand public envers le monde de la finance au sens large, en conséquence de la crise financière mondiale. Le CGP Certifié étant le plus souvent un généraliste, ses compétences recouvrent de nombreuses disciplines (assurances, prévoyance, immobilier, produits financiers notamment). Ces différents pans du métier correspondent à autant de statuts (conseiller en investissements financiers, compétence juridique appropriée, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, capacité professionnelle IAS 1, ...), chacun avec ses propres règles. Les directives MIF sur les produits financiers, les directives DIA 1 puis 2 sur l'intermédiation en assurances ou le dispositif Tracfin sont autant de normes, protectrices à juste titre pour le consommateur mais dont les effets collatéraux sont une formalisation toujours plus contraignante que le professionnel du conseil doit intégrer. Plus de temps administratif, plus de lourdeurs face au client, qui nuisent à la productivité des CGP. Le CGP Certifié évolue dans un univers de contraintes fortes que les technologies numériques peuvent peut-être aider à accommoder. L'arrivée des « robo-advisers » sur le marché français du conseil financier ne doit pas être vue seulement comme une menace.

**D&P : Justement, les conseillers en gestion de patrimoine doivent-ils avoir peur des robots ?**

> Le développement des « robots conseillers » est inéluctable car il répond tant à l'attente d'une frange grandissante de la clientèle qu'à un besoin de plus grande productivité des professionnels dans un contexte de réduction des marges liée aux contraintes réglementaires et à la désintermédiation. Il est peu probable, cependant, que des services de conseil automatisé totalement online prennent une part de marché importante. Ce sont plutôt des modèles mixtes (« human & robot ») qui devraient se développer.

Le développement des robots devrait cependant entraîner progressivement une spécialisation des conseillers sur les situations plus complexes et les clients présentant de réels enjeux patrimoniaux. L'exigence de compétence des conseillers devrait ainsi s'accroître. De ce point de vue, les conseils en gestion de patrimoine certifiés sont parmi les mieux placés pour s'adapter facilement à l'émergence des robots.

le CGP Certifié doit effectuer en identifiant bien les attentes du client, en évaluant l'aversion au risque et en conseillant une solution patrimoniale au dosage le plus juste. Notons un développement de la pierre papier, qui répond au goût de l'épargnant pour l'immobilier mais avec des mises de fonds moindres, et la location meublée non professionnelle qui vient compléter les solutions retraite.

**D&P : Êtes-vous consultés actuellement par les autorités et sur quels sujets ?**

> Nous sommes régulièrement en contact avec l'ACPR et l'AMF, qui sont des intervenants récurrents à nos conventions annuelles. Nos échanges sont principalement axés sur la définition du métier de CGP car, pour l'instant, il n'existe pas de statut de CGP. D'où l'importance de la certification CFP®/CGPC, qui assure l'adhésion des certifiés à un corps d'obligations tant de compétences, d'éthique et de déontologie que de formation permanente. Dès 2005, la nécessité de définir le métier pour protéger le consommateur et combattre un

## “ Le développement des “robots conseillers” est inéluctable ”

Si, comme on peut le penser, les robots s'accommodent bien des process réglementaires et si les conseillers savent s'appuyer sur eux pour être meilleur pédagogue et accroître l'objectivité des conseils formulés, ils gagneront en crédibilité et libéreront du temps pour le dialogue « personnel » avec le client dans la durée, irremplaçable.

**D&P : Les CGP sont-ils inquiets des suspicions lancées par les politiques sur l'optimisation fiscale ?**

> Non, leurs inquiétudes sont tout autres. La préoccupation essentielle des CGP certifiés, comme des non certifiés, est avant tout de relever le triple défi de respecter les normes réglementaires, de répondre au mieux aux attentes des clients et de gagner quelques points de productivité.

Une source d'inquiétude pour les CGP libéraux est aussi la dichotomie qui tend à s'installer entre rémunérations du conseil et de la vente. Or, si le métier des CGP repose sur le conseil et l'élaboration d'une stratégie commerciale pérenne, la vente de la solution est aussi, pour beaucoup, une source de rémunération.

**D&P : Aujourd'hui, quels sont les placements privilégiés par les clients ?**

> Dans leur grande majorité, les clients de nos CGP Certifiés n'ont guère changé leurs habitudes de placement. En effet, après avoir fait le plein sur les placements réglementés, ils vont vers l'immobilier, l'assurance-vie et les valeurs mobilières. L'assurance-vie rassure, l'immobilier fait rêver, les valeurs mobilières satisfont les aventuriers. C'est donc bien une approche patrimoniale globale que

usage approximatif des termes « Conseil en gestion de patrimoine » ou « CGP » a par ailleurs conduit à élaborer à l'échelle mondiale une norme ISO 22222, qui est aujourd'hui le texte de référence du conseil en gestion de patrimoine. CGPC est audité chaque année pour vérifier que notre organisation, nos méthodes et *process* de certification sont au moins au niveau de ce que requiert le standard ISO 22222 et les certifiés CFP®/CGPC peuvent obtenir aussi cette certification.

**D&P : Quelles sont vos relations avec les autres acteurs de la gestion de patrimoine (avocats, notaires, banques, experts-comptables,...) ?**

> CGPC s'adresse à tous les acteurs du conseil en gestion de patrimoine, qu'ils soient libéraux, collaborateurs de banques ou de sociétés d'assurances, ou encore membres des professions du chiffre et du droit. Nous sommes par exemple proches de la Compagnie des conseils et experts financiers (CCEF). Les relations entre la Compagnie des CGPI et CGPC sont anciennes et excellentes, et nous travaillons sur des projets communs d'importance. Par ailleurs, le coordinateur de l'UV de l'examen de certification relative à l'environnement juridique appartient au monde du notariat, tandis que celui de l'UV sur l'environnement fiscal est avocat. Il est indispensable pour nous d'échanger avec l'ensemble des représentants et acteurs des disciplines que le CGP certifié doit maîtriser.

Nous souhaitons également, comme je vous l'ai dit précédemment, développer nos liens avec le milieu bancaire.

Propos recueillis par Clémentine Delzanno